

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS1136

présenté par

M. Catteau, Mme Loir, Mme Lavalette, Mme Dogor-Such, Mme Mélin, Mme Levavasseur,
M. Muller, M. Taché de la Pagerie, M. Bentz, M. Frappé et M. Marchio

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 22 par les mots :

« ainsi que du rôle d'aidant d'une personne handicapée, âgée ou malade ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Inspiré par les travaux d'APF France handicap, cet amendement a pour objectif de garantir aux aidants souhaitant être inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi que leur situation sera bien prise en compte dans le cadre de la décision d'orientation.